



GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ ET PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE

Fiche d'expérience
n°1
SEPTEMBRE 2006

Impliquer les habitants

Cette série de fiches repères est constituée d'une fiche de cadrage sur les enjeux et les financements de la gestion urbaine de proximité dans des quartiers en rénovation urbaine, et de plusieurs fiches d'expériences qui abordent la gestion urbaine sous différents angles : usages et gestion ultérieure, gestion de l'immeuble dans l'attente de démolition, préservation du cadre de vie en phase chantier, apport des métiers de la médiation et de la tranquillité publique, collecte sélective et gestion des encombrants, pérennisation des investissements. Les fiches s'appuient sur des expériences partenariales.

L'IMPLICATION des habitants dans la gestion urbaine de proximité est indispensable. Les habitants, utilisateurs premiers des espaces et des services, ont une expertise d'usage et contribuent, avec les gestionnaires, au fonctionnement du quartier.

L'implication doit s'inscrire dans une démarche de coordination entre gestionnaires. Mettre en place des dispositifs relève de la compétence des professionnels et suppose méthodes, outils et savoir-faire. Elle suppose aussi une volonté politique.

1 > Quel est le problème ?

Le projet urbain, les résidentialisations et restructurations transforment le quartier et appellent la définition de nouveaux modes de gestion et de nouvelles règles d'usages entre habitants. La façon dont les habitants vont s'approprier les espaces réaménagés et mettre en pratique de nouvelles règles d'usages est essentielle. Les habitants qui sont au cœur de la gestion de leur quartier, doivent y être directement impliqués.

2 > Pourquoi est-ce important d'impliquer les habitants dans l'amélioration de la gestion de leur quartier ?

Le principe d'une concertation active des habitants est posé dans le règlement général de l'ANRU (RGA) dès le diagnostic préalable et l'élaboration du projet, et tout au long de sa mise en œuvre.

La GUP est un thème privilégié de la concertation car elle a un impact direct et concret sur la vie quotidienne des habitants.

La propreté des parties communes et des espaces, la qualité de l'éclairage ou de la signalétique, l'accessibilité des équipements et des services de proximité sont, nombre d'enquêtes le montrent, des éléments qui influent fortement sur la satisfaction des habitants par rapport à leur logement.

« Le traitement rapide et visible des aspects matériels les plus insatisfaisants de la vie quotidienne des habitants les incite à s'impliquer de façon positive dans le projet global à un horizon plus lointain » [RGA titre III 1.4.3].

Les habitants jouent un rôle actif dans la qualité de leur lieu d'habitat. En tant qu'usagers, ils ont une connaissance des atouts et dysfonctionnements de leur quartier. Par leurs pratiques, ils contribuent au cadre de vie, à l'élaboration et au respect de règles d'usages dans les espaces et à la régulation

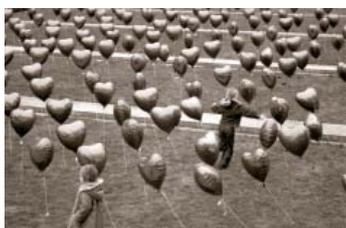
(implicite ou explicite) des comportements du voisinage. Par leur intégration dans des réseaux de relations sociales et de voisinage, ils participent à la diffusion d'informations qui ont un impact sur l'ambiance du quartier et sur la confiance accordée aux institutions. Il est utile d'associer les habitants dès le diagnostic préalable à la convention GUP.

3 > Des pratiques locales variées

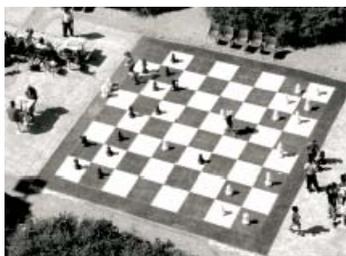
La note de cadrage sur la GUP de juin 1999 entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat souligne la nécessité d'une implication des habitants dans les démarches. Des textes législatifs ont mis en place des dispositifs de participation. La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité rend obligatoire l'organisation de conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants.

À l'échelle du patrimoine d'un bailleur, la loi Solidarité et renouvellement urbains (décembre 2000) met en place les conseils de concertation consultés sur la gestion des immeubles, les projets d'amélioration et de démolition. Ces instances peuvent être des supports de travail sur la gestion entre élus, techniciens et habitants. Elles sont complémentaires de dispositifs existants à l'échelle fine du lieu d'habitat et traitant des enjeux de cadre de vie, de tranquillité publique ou de relations entre habitants et organisations.

Si la participation des habitants est inscrite dans les textes, force est de constater que les démarches concrètes d'implication des habitants dans la gestion de leur lieu d'habitat sont peu nombreuses mais diverses. D'un site à l'autre elles varient selon l'histoire des relations entre élus, techniciens et habitants. Il est bien évident que les élus sont moteurs dans ces démarches. Certains sites ont engagé des démarches intéressantes et s'appuient sur des outils



Source : ANRU



Source : ANRU



pour restaurer ou renforcer la confiance avec les élus et les techniciens : charte de bon voisinage, fonds de participation des habitants à la gestion du quartier, mise en réseau d'habitants délégués résidentiels, appui sur le tissu associatif local...

4 > Objectifs et conditions de réussite

Clarifier les objectifs et les règles du jeu entre élus, techniciens et habitants

La distinction entre information, consultation, concertation et coopération est utile pour clarifier, vis-à-vis des habitants et des partenaires, les objectifs et les règles du jeu.

La consultation vise à recueillir les points de vue des habitants sans qu'il n'y ait, de la part des maîtres d'ouvrage du projet (collectivité locale et bailleurs sociaux), d'engagement à intégrer ces points de vue dans le projet.

Dans la concertation au contraire, la maîtrise d'ouvrage s'engage à écouter et à intégrer, au moins en partie, les points de vue des habitants. La coproduction suppose que les habitants définissent, à l'égal du maître d'ouvrage, le projet.

Le choix d'une stratégie dépend du contexte, de la volonté politique, des objectifs attendus, de la capacité de mobilisation des acteurs, de l'état des relations avec les habitants..., en un mot du fonctionnement social du quartier. L'essentiel est d'expliquer clairement la démarche aux habitants et, bien sûr, de s'y tenir.

Articuler la démarche d'implication des habitants avec la conduite du projet de rénovation urbaine

La démarche doit être intégrée dans le dispositif de conduite de projet de rénovation urbaine. Il est en effet important de s'assurer qu'il y a bien interaction entre les décisions prises dans le cadre du projet et le dispositif d'implication des habitants.

Pour informer, aller au devant des habitants

Mettre en place une information claire et transparente est une condition nécessaire à la mobilisation et à la participation des habitants.

Pendant la période du projet de rénovation urbaine, l'information doit être renforcée et adaptée.

Les outils sont divers d'un site à l'autre : lieu d'accueil et d'information ad hoc (maison du projet) ou déjà existant (agence du bailleur, mairie annexe, maison de quartier...), journaux, affiches, lettres, sites et bornes interactives, porte à porte...

Multiplier les moyens d'information, croiser les sources, s'appuyer sur des personnes ressources et ne pas hésiter à être redondant accroissent les chances de faire passer les messages.

Il est tout aussi important d'aller au devant des habitants, par exemple en organisant des expositions itinérantes dans des marchés ou des fêtes de quartier.

S'appuyer sur le personnel de proximité : gardiens, agents d'entretien...

Le personnel de proximité joue un rôle central par sa connaissance du terrain, des habitants et par sa présence continue sur place. Il est important de l'alimenter avec des données précises : carte du quartier avec les travaux, calendrier des travaux, annuaires des intervenants type « Qui fait quoi ? »...

Informez les professionnels du quartier

Dans plusieurs sites, les professionnels du quartier (travailleurs sociaux, équipe maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), éducateurs, animateurs...) jouent un rôle très utile de relais d'information entre habitants et institutions. Ils peuvent aussi contribuer à faire remonter des attentes.



Source : ANRU



Source : ANRU



Source : ANRU



S'appuyer sur l'aménagement des unités résidentielles pour impliquer les habitants

Mieux connaître les usages et les attentes des habitants est indispensable pour pérenniser les aménagements réalisés. Sur le terrain, l'aménagement des espaces résidentialisés conduit souvent la ville et le bailleur à mettre en place un dispositif pour impliquer les habitants.

Dans plusieurs sites, habitants et usagers sont mis autour de la table pour débattre de choix concrets d'aménagement qui les concernent au quotidien : où localiser les places de stationnement, les locaux d'encombrants, les aires de jeux ? dans l'unité résidentielle ou à l'extérieur ? comment organiser les circulations pour garantir la sécurité de tous ? faut-il opter pour des clôtures hautes ou pour un marquage plus symbolique de l'espace résidentiel ? cette phase est une opportunité pour mettre à plat les coûts de gestion futurs des aménagements, ainsi que les charges locatives.

Durant cette phase il est souhaitable d'impliquer un panel d'habitants élargi.

Par exemple, pour attirer d'autres habitants que ceux qui participent aux instances régulières de concertation, collectivité locale et bailleurs sociaux peuvent lancer un appel à volontaires.

Le travail s'organise dans le cadre d'ateliers avec les habitants, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, ainsi que des acteurs impliqués dans la gestion du quartier (ville, communauté urbaine, bailleur). Un diagnostic en marchant associant élus, techniciens et habitants peut être organisé dans une ville voisine qui a déjà trouvé des solutions intéressantes en matière d'aménagement des espaces résidentialisés.

L'objectif est d'engager un dialogue avec les habitants, de faire émerger leurs attentes et d'explorer les différents types de solutions concrètes qui existent.



Source : ANRU



Source : ANRU

Travailler sur l'élaboration et l'appropriation de règles d'usages partagées avec les habitants

Une fois les nouveaux espaces livrés, le statut du foncier et la gestion de la collectivité locale et des bailleurs sociaux doivent être réajustés en termes de moyens ou de méthodes.

Des questions sur l'appropriation et les règles d'usages à faire valoir dans les espaces réaménagés se posent. Il est alors opportun d'impliquer les habitants, par exemple en élaborant avec eux une charte de bon voisinage à l'échelle des unités résidentielles ou en mettant en place, avec eux, un système d'accueil des nouveaux locataires. Plusieurs sites identifient des habitants relais ou référents, souvent à l'échelle de l'unité résidentielle. Ainsi, un poste de chargé de gestion des unités résidentielles peut être créé pour organiser et animer la concertation avec les habitants. Celle-ci s'organise dans le cadre de comités de résidents rassemblant des habitants référents sollicités pour se prononcer sur la façon dont ils souhaitent prendre en charge la gestion de leur unité résidentielle. Selon les cas l'implication est plus ou moins poussée ; elle peut aller jusqu'à la prise en charge directe de l'entretien d'un jardin dans l'unité résidentielle.

La question des règles d'usages mérite aussi débat et accord entre les parties. Dans cette période, il est souvent nécessaire de réajuster certains aménagements pour mieux prendre en compte les usages et les attentes des habitants. Il est souhaitable de prévoir une enveloppe financière pour cela. L'implication des habitants mérite d'être soutenue à l'échelle du quartier. Les outils ne manquent pas : exposition sur la mémoire du quartier, spectacles montés avec l'Éducation nationale et les enfants des écoles, travail en collaboration avec des artistes et des habitants sur la signalétique ou, tout simplement, fête marquant la fin des travaux...



5 > Trois démarches, parmi d'autres...

Dans le quartier Pontanezen à Brest (7 000 habitants pour une population totale de 149 649 habitants), l'implication des habitants est ancrée dans les méthodes de travail. Elle s'appuie sur une commission du cadre de vie présidée par une élue de quartier et rassemblant techniciens et habitants. La démarche d'amélioration de la GUP, mise en place en 2001, renforce le partenariat sur des enjeux concrets et quotidiens. C'est dans ce contexte que la ville, la communauté urbaine et le bailleur se sont engagés dans le projet de rénovation urbaine. Les modalités concrètes d'aménagement des espaces résidentialisés seront définies en concertation avec les habitants. La démarche démarre actuellement.

Contact :
Responsable mairie de quartier de l'Europe, Catherine Pellen, catherine.pellen@mairie-brest.fr

Quartier de Pontanezen à Brest (29) :

une concertation pérenne à l'échelle du quartier au travers de la commission cadre de vie

Calendrier du projet de rénovation urbaine

Décembre 2005 : signature de la convention avec l'ANRU

Printemps 2006 : premières démolitions.

Calendrier de la démarche GUP

2001 : signature d'une convention cadre GUP

2001 : la convention est déclinée dans chaque ZUS de la ville.

2002 : signature d'une convention relative à la prise en charge des espaces extérieurs des groupes d'habitat de l'OPAC sur la ville de Brest.

Quels partenaires ?

Convention GUP : ville, communauté urbaine, bailleur social, État, puis en déclinaison locale sur le quartier, a été élargie à d'autres partenaires : conseil général, CAF.

comité technique ORU (opération de renouvellement urbain) : + service d'urbanisme de la ville + maître d'œuvre .

Principales orientations de l'implication des habitants dans la démarche GUP

- Améliorer la qualité du service rendu par une démarche de coordination ville, communauté urbaine de Brest, bailleur social.
- Impliquer les habitants dans la qualité du cadre de vie quotidien.
- Engager une concertation avec les habitants sur le projet urbain et les résidentialisations.
- Mettre en réseau les travailleurs sociaux (conseil général, CAF), le bailleur social et la ville, pour faciliter l'accompagnement social des habitants (relogements, accès aux droits...).

Quelle organisation pour l'implication des habitants ?

Côté ville :

- un inspecteur du domaine public, agent de la mairie de quartier, suit plus particulièrement ce secteur de quartier (environ 1 500 logements). Il est chargé d'une inspection régulière du domaine public, d'assister les habitants (sur le terrain, en mairie...), de veiller au bon usage et à l'occupation paisible et partagée de l'espace public et de prendre contact avec les différents services de la collectivité.

Côté bailleur : antenne sur place.

Coordination :

- **groupe technique quartier** : réunions mensuelles avec la ville (élu, responsable mairie de quartier, inspecteur du domaine public), bailleur (chef d'agence OPAC), conseil général, CAF. Suivi de la GUP (problèmes, traitement...) et plus largement échanges sur des questions concernant le quartier ;
- **commission cadre de vie** : objectif de 4 réunions annuelles à partir de 2006 (2 par an jusqu'à présent), présidée par une élue de quartier avec des habitants (une cinquantaine environ par réunion) et la participation des personnes membres du comité technique. Concertation sur des aménagements (jeux d'enfants), échanges sur les problèmes (60% liés à la gestion locative) et projets du quartier.

Des actions clés

- Concertation avec les habitants (commission sur le cadre de vie).
- Mobilisation des nouveaux arrivants : information et rencontre.
- Identification d'habitants relais par secteur de quartier.
- Soutien à l'appropriation des espaces par les habitants : plantation de jardinières...

Quels outils ?

- Diagnostic en marchant avec les habitants.
- Enquête de satisfaction sur la gestion auprès d'habitants.
- Cartographie du périmètre des abords d'immeubles.
- Tableau de bord du suivi des dysfonctionnements.
- Annuaire des intervenants du quartier.

Bilan et perspectives

Bonne mobilisation d'un noyau dur d'habitants (environ 150), habitudes de travail en commun entre élus, professionnels et habitants autour de la commission, construction de relations de confiance.

A partir de 2006 : l'enjeu principal est la concertation sur les résidentialisations
Méthode de concertation : appel aux habitants volontaires, mise en place d'ateliers thématiques (+ visites de sites résidentialisés avec habitants et professionnels) puis d'ateliers par îlots.

Une limite : la représentativité des habitants impliqués.



Dans le quartier Teisseire à Grenoble

(3 000 habitants

sur une population totale

de 153 426 habitants),

le partenariat s'est d'abord

construit autour

du projet urbain du quartier.

Dès 1999, la ville puis

le bailleur (en 2001) ont élaboré

un diagnostic sur les usages

et attentes. La démarche,

menée avec l'appui

d'un prestataire,

a débouché sur des outils pour

faciliter l'implication

des habitants : journal

du projet, ouverture d'un local,

réunions régulières, enquête

d'usages (ville et bailleur)

sur chaque bâtiment.

Une fois les premières

unités résidentielles livrées,

le bailleur social

et la collectivité locale

se sont posés la question

de l'appropriation des unités

résidentielles par les habitants

et des règles d'usages dans

ces espaces. Poussés par

des habitants très actifs

et motivés par les réalisations

du projet urbain, ville

et bailleurs sociaux ont alors

organisé la concertation.

Contacts :

Directrice Territoriale EST

chez Actis, Elisabeth Nour,

elisabeth.nour@actis.fr

Chef de projet DSU secteur 5

Jean-Luc Savoisin

jean-luc.savoisin@grenoble.fr

Quartier Teisseire à Grenoble (38) : une gestion par unités résidentielles avec des habitants référents

Calendrier du projet de rénovation urbaine **1999** : démarrage des travaux de résidentialisation.
Janvier 2006 : signature de la convention ANRU - 16 unités résidentielles sont livrées.

Calendrier de la démarche GUP **2005** : création par le bailleur social Actis d'un poste de chargé de gestion des unités résidentielles.
Février 2006 : convention de mise à disposition des unités résidentielles et signature d'une convention financière ville-Actis dans le cadre des résidentialisations.

Quels partenaires ? **Convention de gestion des unités résidentielles** : ville (DSU, espaces verts), bailleurs sociaux (Actis et Grenoble habitat).

Principales orientations de l'implication des habitants dans la démarche GUP

Pour le bailleur et la collectivité locale, l'implication des habitants est indispensable pour pérenniser les investissements et faciliter l'appropriation du nouveau quartier et des unités résidentielles. Elle est organisée à l'échelle du quartier et des unités résidentielles. Elle s'est mise en place dans le cadre de :

- l'**élaboration d'un projet urbain** fondé sur la restructuration et la revalorisation des espaces publics et la création d'unités résidentielles ;
- la **gestion du quartier et des unités résidentielles**, en lien avec une démarche partenariale d'amélioration de la gestion urbaine de proximité (ville, communauté d'agglomération la Métro, bailleurs sociaux, associations de locataires...).

Quelle organisation pour l'implication des habitants ?

Côté bailleur social Actis :

- création d'un poste de chargé de mission « gestion des unités résidentielles » (2005) : animation du dispositif (info, concertation, suivi des outils...) et lien habitants-organisations ;
- création de 2 postes supplémentaires d'agents d'immeubles en charge des unités résidentielles (entretien, gestion locative, vie sociale) ;
- création de comités de résidents par unités résidentielles. Chaque comité désigne un habitant référent.

Côté ville :

La coordination pour l'implication des habitants est prise en charge par le service de développement social urbain (DSU) :

- rencontres thématiques (à l'échelle de l'îlot ou du quartier) sur l'aménagement des espaces et équipements publics. Objectifs : informer, échanger et, sur certaines options, engager une concertation ;
- pendant et après les chantiers, rencontres bi-annuelles entre l'équipe projet (ville, gestionnaires des unités et direction du projet urbain) et les habitants à l'échelle du quartier pour faire le point sur la mise en oeuvre du projet urbain ;

Coordination pour impliquer les habitants dans l'élaboration des projets de résidences :

- réunions par unité résidentielle pilotées par la ville (en présence d'Actis) pour informer les habitants des aménagements et engager une concertation.

Des actions clés

- Campagne partenariale de sensibilisation au tri des ordures ménagères.
- Mise en place d'une stratégie d'information et de mobilisation des habitants : porte à porte, affiches, courriers, cartons d'invitation, réunions...
- Élaboration de chartes de voisinage par unité résidentielle (ville, Actis, habitants et Confédération syndicale des familles - CSF).
- Convention ville-Actis pour une prise en charge par la ville de l'augmentation des charges locatives liées à la résidentialisation (pendant 3 ans).
- Travail en cours entre Actis, les comités de résidents et la CSF sur la prise en charge de prestations d'entretien par les habitants pour faire baisser les charges locatives et faciliter l'appropriation de l'unité résidentielle. Réflexions sur le cadre juridique.

Quels outils pour l'implication ?

- Diagnostic en marchant (ville, communauté d'agglomération, bailleurs sociaux) tous les deux mois.
- Pour informer : création par Actis d'une lettre « Ma résidence » avec les comités de résidents.

Bilan et perspectives de l'implication des habitants

Bilan positif : une implication accrue des habitants.

A partir de 2006, renforcement de l'objectif de l'autonomie du comité de résidents sur la gestion (entretien...) de leur unité avec une expérimentation sur 2 unités résidentielles en 2007.



Dans le quartier Sud de la République à Avion (18 300 habitants) des habitants sont impliqués depuis la fin des années 1990 dans des aménagements de quartier, puis dans la conception du projet urbain (diagnostic vie quotidienne, propositions d'aménagement...). Pour des aires de jeux, des jardins familiaux, le parc urbain, ils ont été force de propositions et ont contribué, dans le cadre d'un atelier et en lien direct avec la ville, aux choix d'aménagement. Prenant appui sur cette expérience, ville et bailleurs sociaux ont poursuivi la concertation autour de l'aménagement des unités résidentielles et de la gestion du futur quartier. La démarche d'amélioration de la gestion urbaine démarre...

Contacts :
 Directeur de projet
 rénovation urbaine,
 Jean Poulouin,
jean.poulouin@wanadoo.fr

Quartier Sud de la République à Avion (62) : des habitants, force de propositions

Calendrier du projet de rénovation urbaine

1997 : création d'un atelier populaire d'urbanisme, « atelier maquette ».
2002 : l'atelier devient « La 6Té va bouger » et accueille des jeunes.
janvier 2006 : signature de la convention ANRU.
À partir de 2006 : réhabilitations, résidentialisations, démolitions, reconstructions.

Calendrier de la démarche GUP

Avril 2006 : démarrage de la démarche GUP interpartenariale + habitants et association.
 Signature de la convention GUP prévue en septembre 2006.

Quels partenaires ?

Démarche GUP : ville, bailleur social Pas-de-Calais habitat, DDE, travailleurs sociaux, associations du quartier, habitants ressources, élus vivant dans le quartier, Éducation nationale et police.

Principales orientations de l'implication des habitants dans la démarche GUP

- La démarche GUP (qui démarre) vise à améliorer la gestion des espaces et des services à l'habitat (entretien, tri sélectif, stationnement...), la tranquillité publique (prévention, éducation, sécurité) et l'action sociale (observatoire social pour mieux identifier et traiter les problèmes de santé, éducation...). Elle devra mettre en cohérence et pérenniser les dispositifs locaux de la politique de la ville.
- Les modalités précises d'implication des habitants ressources et associations restent à définir. L'idée est d'identifier et de mettre en réseau des habitants ressources et de s'appuyer sur l'atelier.

Quelle organisation pour l'implication des habitants ?

- Réunions régulières de l'atelier des habitants (un noyau dur d'une dizaine d'habitants), soutien de l'équipe du DSU et d'une architecte urbaniste du CAUE 62 (depuis 1999). Missionnée par la ville, elle forme des habitants et les accompagne dans la formulation de leurs projets. Elle fait le relais entre les partenaires (maîtrise d'ouvrage, d'œuvre et d'usage). Le chef de projet assure l'articulation avec le comité de pilotage « renouvellement urbain ».
- Les initiatives de l'atelier ont un support de coordination entre la ville et le bailleur.
- Début 2006, réunions régulières pour définir la démarche GUP et lancer le diagnostic de gestion urbaine du quartier avec les habitants et associations.

Des actions clés

- Sur initiative des habitants : réfection de l'éclairage, réorganisation de la circulation pour améliorer la sécurité piétonne (ralentisseurs, taille végétaux...), aménagement de lieux de rencontre en pied de bâtiments, réalisation d'enquêtes préalables auprès d'habitants...
- Communication : organisation d'une exposition itinérante avec l'Éducation nationale, implication du personnel de proximité du bailleur social dans les actions de communication et dans la réalisation des maquettes, expositions itinérantes (atelier, ville, bailleur social)
- Réflexion liée à la mise en place d'un dispositif de tri sélectif adapté et durable (atelier, ville, bailleur social)
- À partir de 2006, concertation sur les opérations de résidentialisation entre la ville, le bailleur, l'atelier...

Quels outils ?

- Outils de communication : plaquettes, reportages photo, maquettes (réalisées par l'atelier) expositions itinérantes (halls, marchés, fêtes), TV câblée...
- Enquêtes habitants sur les usages et les attentes par l'atelier.
- Diagnostics en marchant : ville, bailleur, atelier d'habitants.
- Qualification et formation des habitants de l'atelier.

Bilan et perspectives

Bilan positif : l'implication des habitants est un gage de qualité et de pérennisation du projet urbain par une meilleure prise en compte des usages, par une attention accordée à des enjeux quotidiens. Elle est aussi un support à la coordination des interventions entre ville et bailleur social.

A partir de 2006 : montée en régime sur la gestion urbaine de proximité ; construction de la « maison des habitants » (inauguration en septembre 2006) qui regroupera des locaux pour l'atelier habitants, le DSU, des acteurs sociaux (CAF...) et sera un lieu d'informations, d'échanges...

Une limite : démarche qui est toujours à soutenir par les professionnels, d'où parfois un manque de régularité.



Partenaires
de la rénovation urbaine :



Mots clés :

Gestion urbaine de proximité, projet urbain, habitants, concertation, démocratie participative.

Pour en savoir plus :

USH, Avant-Projet Sarl, P. Dunoyer de Segonzac, D. Durand, C. Bastide, avec C. Lelévrier, E. Amanou : « De la cité à la résidence, repères pour la résidentialisation », USH, PUCA, 2004.

CDC, Les cahiers pratiques du renouvellement urbain 2 : « Renouvellement urbain : Participation des habitants », Caisse des dépôts et consignations, mars 2002.

CREPAH, R.M. Royer-Vallat : « La gestion de proximité avec les habitants pratiques et enseignement », Union HLM, février 2002.

Union nationale des fédérations d'organismes d'HLM, Caisse des dépôts et consignations : « Résidentialisation, requalifier les espaces de proximité », Paris, mai 2001.

GIE Villes-et-Quartiers, F. Ratier : « Pratique de gestion et initiatives des habitants », janvier 2001.

CSTB, M. Bonetti, P. Séchet : « Les démarches de développement de la participation des habitants ». CSTB, ronéo, mai 2000.

Rédacteur :

Pour le compte de l'ANRU, fiche rédigée par B. Guigou avec la collaboration de N. Belarbi, Département démographie, habitat, équipement et gestion locale, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF), 15 rue Falguière, 75015 Paris.

Comité de pilotage :

Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Direction générale de l'équipement et de la construction (DGUHC).

Délégation interministérielle à la ville (DIV).

Union sociale pour l'habitat (USH).

Document non contractuel. Crédits photographiques : ANRU - IAURIF.